



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de cette ville, que lors de sa séance ordinaire tenue le 18 juin 2018, le Conseil municipal a adopté le

RÈGLEMENT 314-2018, ayant pour objet de modifier le règlement 034-2016 régissant l'administration, la gestion et l'utilisation des réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que de l'eau potable.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ledit règlement 314-2018 est actuellement déposé au bureau du greffier à l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Ledit règlement 314-2018 entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à Alma,
ce 20 juin 2018.

Le greffier de la Ville d'Alma,



Jean Paradis, avocat

ATTESTATION

JE, soussigné, greffier de la Ville d'Alma, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus, par affichage à l'hôtel de ville, le 20 juin 2018, par diffusion sur le site Internet de la Ville, le 20 juin 2018 et par insertion dans le journal Le Lac-Saint-Jean, le 20 juin 2018.

Alma, ce 20 juin 2017.

Le greffier de la Ville d'Alma,


Jean Paradis, avocat